

## INFLUENZA AVIAIRE

## **RECOMMANDATIONS**

Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux en Europe

Ce virus peut affecter les oiseaux domestiques. Il représente donc un risque pour l'élevage avicole.



Le public doit éviter tout contact avec les oiseaux sauvages y compris les plumes et les déjections

- Ne pas ramasser ou toucher les oiseaux sauvages malades ou morts
- Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
- A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

## SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT NE LE TOUCHEZ PAS ET NE LE DÉPLACEZ PAS.

Signalez tout oiseau trouvé mort à la mairie ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

Mairie	
OFB	Tél 06 99 21 94 43 ou par courriel sd54@ofb.gouv.fr